

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON**

2024/12

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024/12**

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 14

- votants : 14

Date de Convocation : 25/03/2024

Date d'Affichage : 09/04/2024

Télétransmis le : 09/04/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire

**Étaient présents** : AGUETTAZ Stéphane, BOUVET David, BOUVET Roland, DEBRION Cécile, FANTIN Philippe, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VIOUDY Guy, WANTELLET Manon

**Étaient excusés avec pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : AGUETTAZ Stéphane

**OBJET : Modification du budget : virements de crédits – délégation au Maire**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal,

-Après en avoir délibéré

**AUTORISE Monsieur le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.**

**PRECISE que cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.**

**DIT que cette autorisation est valable pour le budget primitif 2024.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,